

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE MANTES

CANTON DE LIMAY

COMMUNE D'ISSOU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DU MAIRE N°A_0119_09_26

OBJET :

FERMETURE PROVISoire
DE DEUX JEUX –
AIRE DE JEU DU PARC DU
CHATEAU (TYROLIENNE /
PARCOURS 7/14 ANS)

**A compter du 9/9/2026 et
jusqu'à nouvel ordre**

Le Maire de la commune d'Issou (Yvelines) ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le constat effectué de la dégradation de deux structures de jeux en date du 7 septembre 2026. Les deux structures de jeux sont la tyrolienne et le parcours destiné aux enfants âgés de 7 à 14 ans,

CONSIDÉRANT que des réparations réalisées par les services communaux ne permettraient pas de garantir la sécurité des utilisateurs,

CONSIDÉRANT que la situation ne permet pas de réunir les conditions acceptables d'utilisation des deux structures susmentionnées et ce, jusqu'à l'intervention d'une entreprise pour la réalisation de travaux de remise en conformité des jeux,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les deux structures de l'aire de jeux du Parc du Château, tyrolienne et parcours, sont fermées au public à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La réouverture desdits jeux ne pourra intervenir qu'après réalisation de travaux permettant la mise en conformité des deux structures.

ARTICLE 3 : Toute utilisation des structures de jeux fermées au public engage la responsabilité du contrevenant. La responsabilité de la commune ne saurait être engagée.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur place et publié sur le site Internet de la commune.

FAIT À ISSOU, LE 9 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,

Julien PETIT

